

## LA CROISSANCE DE L'EMPLOI DANS LES SECTEURS TERTIAIRES

Le secteur tertiaire emploie un peu plus de dix millions de salariés fin 2003. C'est un secteur créateur d'emplois où les effectifs ont progressé de près de 2 % par an entre 1978 et 2003, beaucoup plus rapidement que dans le reste de l'économie. Une partie de ce dynamisme repose sur l'externalisation de certaines tâches et sur le développement de l'intérim.

Près de la moitié de la croissance des effectifs du secteur tertiaire s'explique par celle des services aux entreprises. Les entreprises de ce secteur recourent davantage aux contrats courts que dans le reste de l'économie. La rotation de la main-d'œuvre y est également plus élevée.

À la faveur des allègements de cotisations sociales, l'emploi peu qualifié s'est particulièrement accru dans le secteur tertiaire. Ces allègements ont permis une baisse importante du coût du travail peu qualifié.

Commerce, transports, services aux particuliers ou aux entreprises, le secteur tertiaire marchand est composé d'une palette très étendue d'activités. Avec un peu plus de dix millions de salariés fin 2003, ce secteur emploie près des deux tiers des salariés du secteur marchand (tableau 1). Depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, ce secteur très dynamique est celui qui a créé le plus d'emplois.

### Un secteur créateur d'emplois

Les effectifs du secteur tertiaire ont progressé en moyenne de près de 2 % par an de 1978 à 2003, alors qu'ils ne progressaient que de 0,6 % dans l'ensemble de l'économie. Les services aux entreprises ont contribué presque pour moitié à cette croissance. Le reste de la croissance provient des services aux particuliers et du commerce.

Une partie de ce dynamisme tient au traitement de l'intérim dans la Comptabilité Nationale : l'emploi intérimaire y est classé dans les services aux entreprises, sous la rubrique « services opérationnels », alors qu'il est utilisé pour plus de la moitié par l'industrie. Toutefois, lorsque l'on impute l'emploi intérimaire aux services utilisateurs, les services aux entreprises contribuent toujours fortement à la croissance de l'emploi tertiaire, mais de façon un peu moins marquée. Le dynamisme du secteur des services aux entreprises s'explique par le fait que les entreprises, en particulier industrielles, externalisent de plus en plus une partie de leur activité. Le clivage entre industrie et services est donc moins tranché qu'il n'y paraît.

La forte contribution des services aux entreprises à la croissance de l'emploi tertiaire est récente. En fait, sur longue période, l'emploi dans les services aux entreprises a augmenté au même rythme que dans l'ensemble du tertiaire.

Entre 1997 et 2001, l'emploi dans le tertiaire a progressé plus rapidement qu'entre 1986 et 1990 : 1,1 point d'écart en rythme annuel. Ce surcroît de croissance est, là encore, essentiellement attribuable aux services aux entreprises (0,4 point de l'écart, même après reclassement de l'emploi intérimaire), mais aussi au commerce et aux transports (0,3 point chacun).

À un niveau plus fin, les services opérationnels (hors intérim) ont particulièrement joué dans l'essor du tertiaire à la fin des années quatre-vingt-dix. Ainsi, les services de sécurité et de nettoyage contribuent fortement à la croissance des services opérationnels, même après reclassement de l'intérim dans les services utilisateurs.

## La productivité n'augmente plus dans le secteur tertiaire

La croissance de l'emploi dans le secteur tertiaire s'explique en partie par le dynamisme du secteur et par l'externalisation croissante des activités. Elle s'explique aussi par le contenu particulièrement riche en emplois du secteur tertiaire.

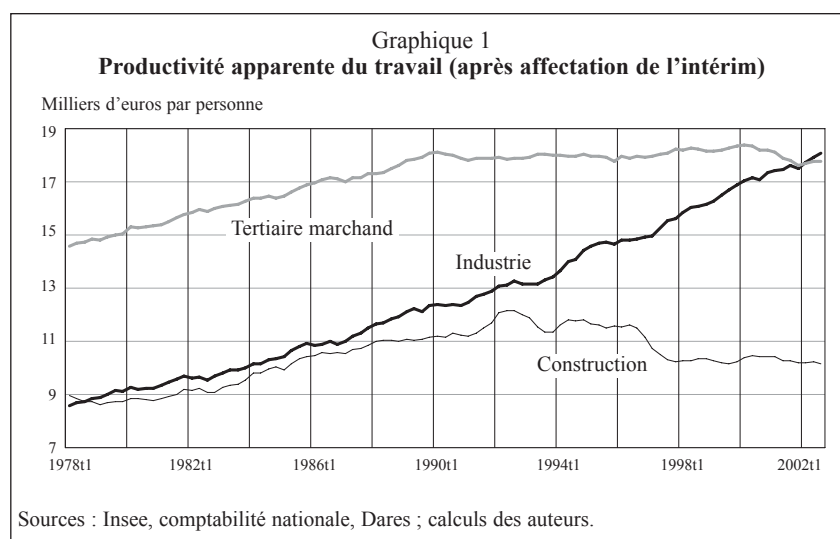
La productivité par tête dans ce secteur est désormais plus faible que dans l'industrie, alors qu'elle

était traditionnellement plus élevée. La productivité a en effet continué à croître régulièrement dans l'industrie, alors qu'elle s'est ralentie dans le tertiaire et a baissé dans la construction (graphique 1). Si la productivité se stabilise dans le tertiaire, c'est que production et emploi augmentent au même rythme. Dans l'industrie, au contraire, la production croît plus vite que l'emploi. Le « contenu en emploi » de la croissance est donc plus élevé dans le tertiaire

Tableau 1  
Le secteur tertiaire au 31 décembre 2002

	Effectifs (CVS)		Croissance annuelle moyenne (en %)	
	En milliers	En %	1990-2002	1997-2002
J1 : Commerce et réparations automobiles	435	2,8	1,2	2,0
J2 : Commerce de gros.....	991	6,4	0,3	1,5
J3 : Commerce de détail, réparations.....	1 556	10,1	1,9	3,2
K0 : Transports.....	1 080	7,0	1,6	3,2
L0 : Activités financières.....	706	4,6	0,1	1,1
M0 : Activités immobilières.....	263	1,7	-0,2	0,4
N1 : Postes et télécommunications.....	544	3,5	1,0	2,5
N2 : Conseils et assistance.....	1 227	7,9	3,7	5,7
N3 : Services opérationnels.....	1 313	8,5	5,9	7,7
dont : intérim.....	589	3,8	7,0	9,7
N4 : Recherche et développement.....	149	1,0	1,4	1,6
P1 : Hôtels et restaurants.....	770	5,0	2,8	4,0
P2 : Activités récréatives, culturelles et sportives.....	361	2,3	3,8	3,7
P3 : Services personnels.....	749	4,8	5,5	3,1
<b>Industrie.....</b>	<b>4 061</b>	<b>26,2</b>	<b>-1,1</b>	<b>0,0</b>
<b>Construction.....</b>	<b>1 270</b>	<b>8,2</b>	<b>-0,5</b>	<b>2,2</b>
<b>Tertiaire marchand.....</b>	<b>10 144</b>	<b>65,6</b>	<b>2,4</b>	<b>3,5</b>
<b>Ensemble secteur marchand non agricole</b>	<b>15 475</b>	<b>100,0</b>	<b>1,0</b>	<b>2,5</b>

Source : Insee-Dares.



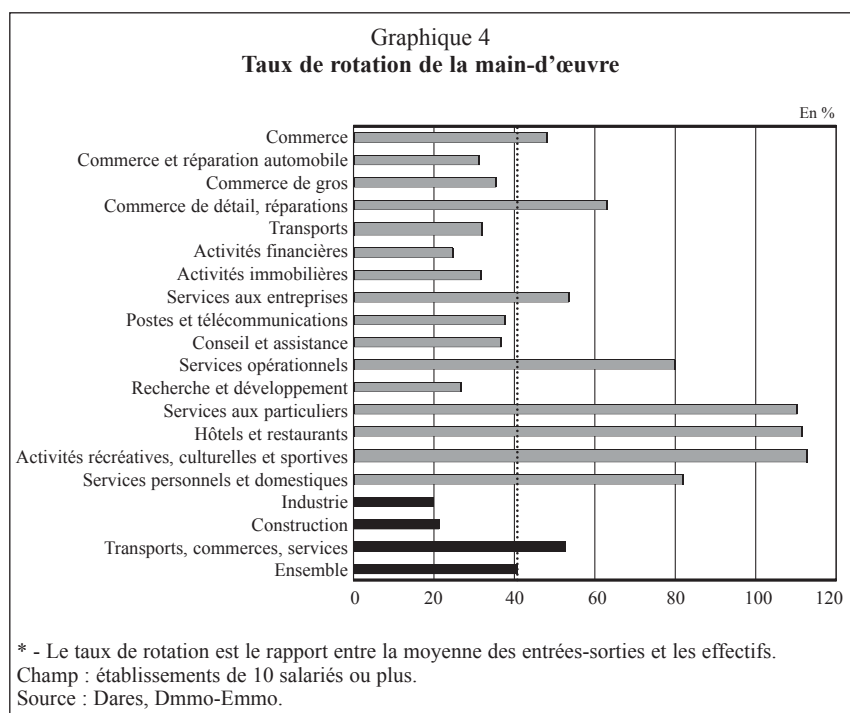
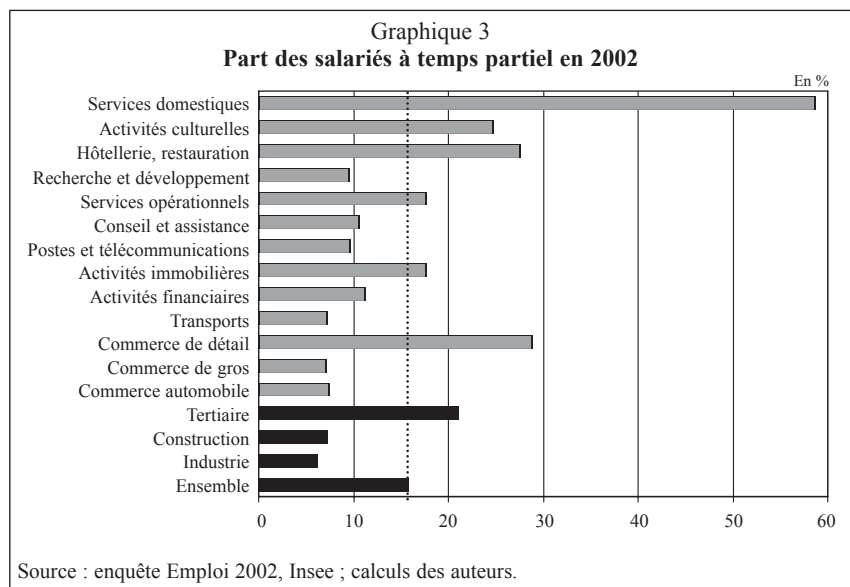
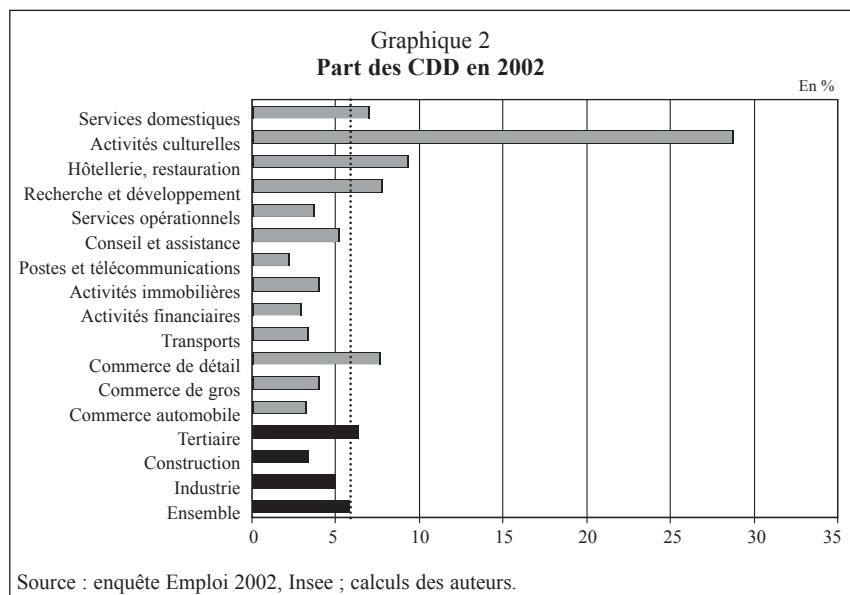
re que dans l'industrie. Toutefois, le secteur tertiaire a surtout externalisé des activités à fort contenu en emplois non qualifiés.

Au sein du tertiaire, la productivité n'évolue pas au même rythme selon les secteurs. Dans le commerce, elle s'est stabilisée depuis le milieu des années quatre-vingt-dix. Dans les transports, elle baisse depuis 1998. Pour l'essentiel, le ralentissement de la productivité dans le tertiaire s'explique par l'évolution du commerce et des transports. Il s'explique également par le poids croissant des services aux entreprises où la productivité est stable. En effet, ce secteur représentait 22 % du tertiaire en 1978 et 33 % en 2002.

### Des secteurs d'emploi flexible et féminisé

Dans les secteurs du tertiaire, les entreprises recourent davantage aux contrats flexibles que dans le reste de l'économie. Plus jeunes en termes de création d'emplois, ces secteurs favorisent les formes marquées par les caractéristiques récentes du marché du travail. Ainsi, la part des Contrats à Durée Déterminée (CDD) dans le tertiaire est un peu supérieure à la moyenne (7 % versus 6 %). Mais ce sont surtout quelques activités du tertiaire qui utilisent massivement les CDD : le commerce de détail (8 %) et, parmi les services aux particuliers, les activités culturelles (29 %), mais aussi les hôtels et restaurants (9 %) (graphique 2).

Ces secteurs utilisent également de façon intensive le temps partiel : 20 % des salariés travaillent à temps partiel, contre 15 % dans l'ensemble de l'économie. Les services aux particuliers, comme le commerce de détail, ont beaucoup recours à ce type de contrat (graphique 3). Dans le même temps, les femmes sont for-



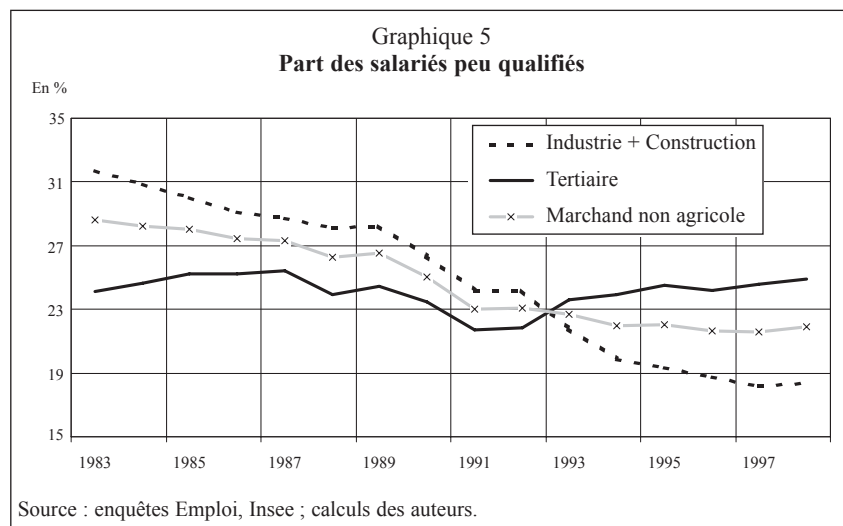
tement représentées dans le tertiaire, en particulier dans les activités où le temps partiel est particulièrement développé : services domestiques, commerce de détail...

Dans les établissements de plus de dix salariés, le taux de rotation est très élevé dans les secteurs des services : 52 %, contre 20 % dans l'industrie (on le définit comme la moyenne des taux d'entrées-sorties des établissements d'après les Déclarations de Mouvements de Main-d'Oeuvre). Ce taux de rotation est fort dans des secteurs qui ont beaucoup contribué à la croissance de l'emploi : les services aux particuliers (110 %), les services opérationnels (80 %) mais aussi dans les activités culturelles (graphique 4). Toutefois, il est difficile d'établir une relation de cause à effet entre cette flexibilité et la dynamique de ce secteur.

La flexibilité est surtout marquée dans les embauches : les CDD représentent près de 70 % des embauches dans les services, une proportion un peu plus élevée que dans l'industrie, mais sans que cet écart soit très marqué. La structure des entrées par type de contrat ne reflète pas totalement la rotation des effectifs : ainsi, dans les hôtels et restaurants, le taux d'embauche en CDD est un peu en deçà de la moyenne des services (60 %) mais les taux de sortie sont plus élevés. Dans ce secteur, le taux de démission est élevé : près d'un tiers des sorties. Ce phénomène est peut-être à relier aux conditions de travail, parfois difficiles, et aux perspectives d'évolution salariale ou professionnelle, souvent ténues.

### Les emplois peu qualifiés en hausse

Parallèlement à l'extension des formes de flexibilité de l'emploi, l'emploi peu qualifié s'est massivement développé dans le tertiaire.



re. Ainsi, en 1983, 35 % de l'emploi peu qualifié se trouvait dans le tertiaire. En 1998, c'est un peu plus de 60 %. Ces réallocations d'emplois peu qualifiés vers le tertiaire se sont faites à un rythme plus soutenu que l'ensemble des réallocations d'emplois vers le tertiaire. Les secteurs du tertiaire sont donc devenus « intensifs » en travail peu qualifié, plus que l'industrie (graphique 5). À un niveau plus fin, le développement de l'emploi peu qualifié dans le tertiaire s'explique par les services aux entreprises et aux particuliers.

### L'effet des allègements de cotisations sociales

Si l'emploi peu qualifié s'est développé, c'est d'abord parce que les entreprises externalisent certaines activités, mais c'est aussi parce que les politiques d'emploi ont pris une nouvelle orientation à partir du milieu des années quatre-vingt-dix. Des mesures générales sont mises en place visant à développer les créations d'emploi peu qualifié, en baissant le coût du travail. À partir de 1993, est progressivement mis en place un allègement dégressif des cotisations

Encadré 1

#### LES EMPLOYÉS NON QUALIFIÉS (PCS)

- Agents de service des établissements d'enseignement (5216)
- Agents de service de la Fonction publique (sauf écoles, hôpitaux) (5217)
- Agents de service hospitaliers (5222)
- Agents de sécurité, de surveillance (5317)
- Opératrices de saisie en informatique (5415)
- Standardistes, téléphonistes (5417)
- Vendeurs en alimentation (5512)
- Employés de libre-service (5518)
- Caissiers de magasin (5519)
- Pompistes et gérants (salariés ou mandataires) de station service (5521)
- Serveurs et commis de restaurant ou de café (5611)
- Employés de l'hôtellerie (5614)
- Assistants maternelles, gardiennes d'enfants, travailleuses familiales (5631)
- Employées de maison et femmes de ménage chez des particuliers (5632)
- Concierges, gardiens d'immeubles (5633)
- Employés des services divers (5634)

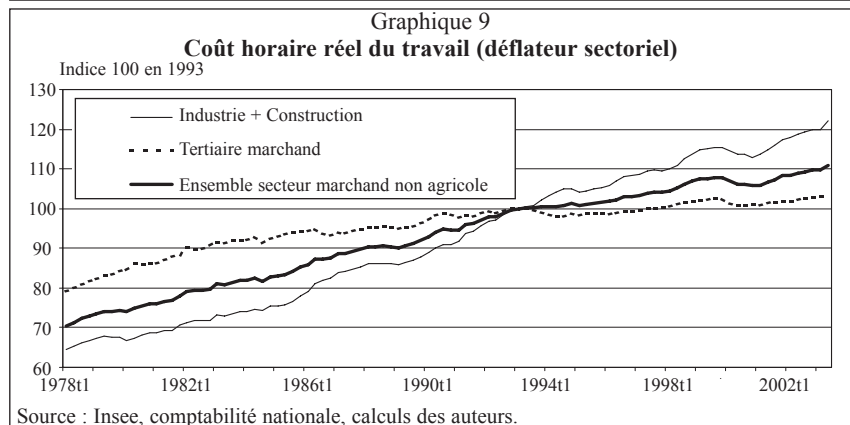
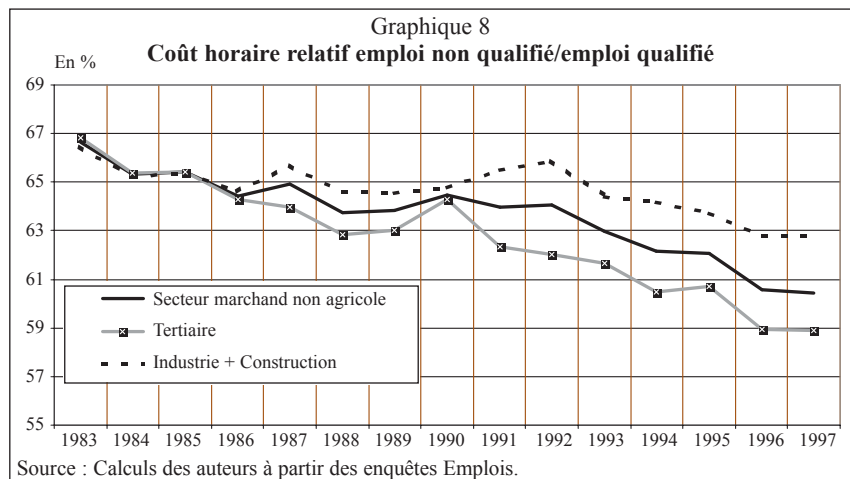
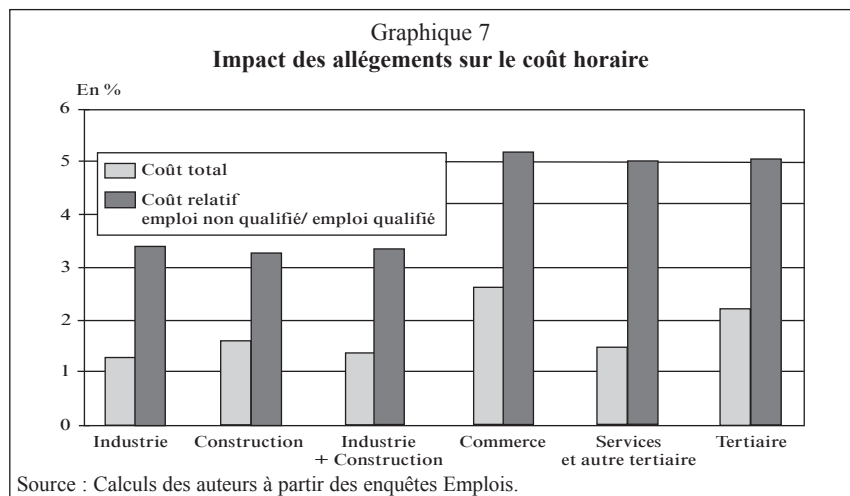
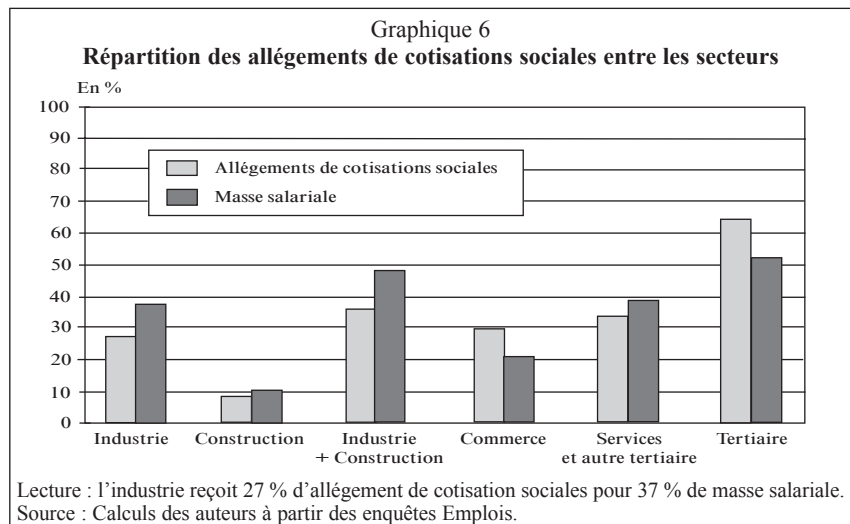
Source : Chardon, 2001.

sociales patronales. À partir de 1998, une partie des allègements seront conditionnés à la réduction du temps de travail. Ils sont exclus de l'analyse. Ces allègements sont fonction du niveau du salaire par rapport au SMIC. Le seuil en dessous duquel ils s'appliquent a été relevé au cours du temps. Dans la plupart des cas, l'allègement n'a pas été proratisé au temps de travail (cela signifie que le salaire mensuel intervient plus que le salaire horaire dans le calcul de référence). Il a donc favorisé le développement du temps partiel.

Nombreux sont les salariés qui ont ouvert droit à allègements de cotisations sociales dans le tertiaire (Ristourne Bas Salaire), notamment dans le commerce (graphiques 6 et 7). Dans l'ensemble, 38 % des salariés sont concernés en 1997. Les salaires sont en effet plus resserrés dans ce secteur que dans d'autres et le temps partiel y a un poids important. Les allègements sont élevés dans le commerce de détail, les hôtels et restaurants et les services opérationnels, hors intérim.

Avec les allègements mis en place entre 1993 et 1997, le coût relatif du travail qualifié et non qualifié a été réduit de 5 %. En raison de leur contenu en emplois peu qualifiés, et d'une forte proportion de bas salaires, le secteur tertiaire a donc bénéficié d'une baisse du coût du travail particulièrement prononcée par rapport à l'industrie. Les allègements de cotisations sociales ont entraîné une baisse du coût horaire du travail d'un peu plus de 2 % dans l'ensemble du secteur tertiaire. Cette baisse a surtout concerné le commerce de détail, les services domestiques et les services opérationnels. Globalement, les mesures d'allègement ont réduit le coût horaire du travail par rapport à l'industrie (graphique 9).

Stéphanie JAMET  
et Frédéric LERAIS  
(Dares).



## Pour en savoir plus

---

Cases C. et Missègue N. (2001) : « Une forte segmentation des emplois dans les activités de service », *Économie et Statistiques*, n° 344.

Chardon O. (2001) : « Les transformations de l'emploi non qualifié depuis vingt ans », *Insee Première*, n° 796.

Dares (2003) : *Politiques d'emploi et du marché du travail*, collection Repère. La Découverte.

Dares-Insee-Liaisons-sociales (1999) : *Les services émergents et l'emploi*. Éditions Liaisons.

Gadrey J. (1996) : *L'économie des services*. La Découverte.

Insee (2003) : *La France des services*. édition 2003-2004.

Le Roux M. (2003) : « Les mouvements de main-d'oeuvre en 2001 : ralentissement des embauches ». Dares, *Premières informations*, n° 48.1

OCDE (2001) : « Caractéristiques et qualité des emplois dans le secteur des services ». *Perspectives de l'emploi*.

---

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15. [www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr) (Rubrique Études et Statistiques) - Directeur de la publication : Annie Fouquet.

Téléphone Publications : 01.44.38.22.(60 ou 61) - Documentation : 01.44.38.23.(12 ou 14) - Télécopie : 01.44.38.23.43

Réponse à la demande : 01.44.38.23.89 / e-mail : [dares.communication@dares.travail.gouv.fr](mailto:dares.communication@dares.travail.gouv.fr)

Rédacteur en chef : Gilles Rotman. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton. Maquettistes : Daniel Lepesant, Guy Barbut, Thierry Duret. Conception graphique : Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Reprographie : DAGEMO.

Abonnements : *La Documentation française*, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - [www.ladocumentationfrancaise.fr](http://www.ladocumentationfrancaise.fr)  
PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES - Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 112 €, CEE (TTC) 118,10 €, hors CEE (TTC) 120,20 €. Publicité : Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.



# Les évolutions de la formation professionnelle : regards croisés

Actes du séminaire de la DARES 2002  
sur le droit de la formation professionnelle

*Sous la direction de Nicole Maggi-Germain et Agnès Pélage*

Le bilan plutôt négatif de la mise en œuvre de la loi de 1971 « portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre d'une éducation permanente », les recompositions du marché du travail, la mobilité accrue de la main-d'œuvre dans le cadre de la promotion d'une éducation et d'une formation tout au long de la vie sont autant d'incitations à réfléchir sur le droit de la formation professionnelle et sur l'effectivité de ce droit.

Quelles sont les inflexions juridiques successives en matière de formation et quelles connaissances historiques seraient utiles à leur meilleure compréhension ? Quels sont les acteurs et les lieux qui contribuent à l'élaboration de la norme juridique en matière de formation ? Quels sont le rôle et les pratiques effectives des partenaires sociaux ? Quels sont les concepts structurants du droit de la formation professionnelle et quelle en est la fragilité actuelle ? Que peut être un droit de la formation professionnelle au regard d'un droit de la formation professionnelle ? Quels sont les enjeux autour de la reconnaissance de la formation professionnelle ?

Cet ouvrage propose des éléments d'analyse et des pistes d'interrogations et de recherches sur le droit de la formation professionnelle et les usages qui en sont faits. Il est issu d'un séminaire organisé, en 2002, par la Dares sur le droit de la formation professionnelle. Il réunit des contributions de chercheurs issus de plusieurs disciplines et de partenaires institutionnels de la Dares. Il présente, en outre, les principaux éléments des débats qui se sont tenus entre les membres du groupe de travail auquel ont été associés les partenaires sociaux en charge des questions de formation professionnelle.



**308 pages**  
**22 €**

Direction de l'animation de la recherche,  
des études et des statistiques



<http://www.travail.gouv.fr>  
(Rubrique Emploi puis Études et Statistiques)

Ministère  
des affaires sociales,  
du travail  
et de la solidarité

En vente à :

**La Documentation Française**  
29-31, quai Voltaire - 75344 Paris  
Cedex 07

Téléphone : 01.40.15.70.00 - Télécopie  
: 01.40.15.72.30

<http://www.ladocumentationfrancaise.gouv.fr>



**bon de  
commande**  
à envoyer à

**La documentation  
Française**

124, rue Henri-Barbusse  
93308 Aubervilliers Cedex  
FRANCE  
Téléphone 01 40 15 70 00  
Télécopie 01 40 15 68 00

[www.ladocumentationfrancaise.fr](http://www.ladocumentationfrancaise.fr)



Direction de l'animation  
de la recherche,  
des études et des statistiques

<http://www.travail.gouv.fr>

**CAHIER  
TRAVAIL ET EMPLOI**  
*Les évolutions  
de la formation  
professionnelle :  
regards croisés*

Participation aux frais de facturation et de port,  
sauf pour les abonnements

Prix unitaire TTC	Nbre	Total
22 €		4,95 €
<b>montant total à payer</b>		
1 euro = 6,55957 F		

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Profession \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_

Localité \_\_\_\_\_

Je règle

Par **chèque bancaire** ou **postal**  
à l'ordre de M. l'Agent comptable  
de la Documentation française

Par **carte bancaire**  
(date d'expiration     )

N°

Date

Signature

# T RAVAIL ET EMPLOI

N° 97  
Janvier  
2004

## Dossier : Mal-être au travail

- L'organisation est-elle guérissable ?
- Le harcèlement moral : une affaire collective et culturelle
- Le changement de règles dans les relations marchandes : violence discrète au travail
- Faire face à la mort : réguler la « bonne distance » soignants-malades en unité de soins palliatifs
- Salariés en détresse : quelles réponses ? une expérience pluridisciplinaire
- Psychodynamique du travail et rapports sociaux de sexe

## Études :

Le conseil en management : un secteur « école » ?



Direction de l'animation  
de la recherche,  
des études et des statistiques

15,20 €

Abonnements  
pour 4 numéros/an :  
**France : 52,30 €**  
Europe : 56,40 €  
Dom-Tom et RP  
(HT, avion éco.) : 58,40 €  
Autres pays  
(HT, avion éco.) : 59,40 €  
Supplément avion rapide : 8,85 €

Abonnements :

### La Documentation française

124, rue Henri-Barbusse  
93308 Aubervilliers  
Téléphone : 01.40.15.70.00  
Télécopie : 01.40.15.68.00  
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr>

Vente au numéro :

### La librairie de la Documentation française

29, quai Voltaire  
75344 Paris Cedex 07  
Téléphone : 01.40.15.70.00



**bon de  
commande**  
à envoyer à

**La documentation  
Française**

124, rue Henri-Barbusse  
93308 Aubervilliers Cedex  
FRANCE  
Téléphone 01 40 15 70 00  
Télécopie 01 40 15 68 00

[www.ladocumentationfrancaise.fr](http://www.ladocumentationfrancaise.fr)



Direction de l'animation  
de la recherche,  
des études et des statistiques



<http://www.travail.gouv.fr>

**TRAVAIL  
ET EMPLOI**  
N° 97 - Janvier 2004

Participation aux frais de facturation et de port,  
sauf pour les abonnements

Prix unitaire TTC	Nbre	Total
15,20 €		
		<b>495 €</b>

**montant total à payer**  
1 euro = 6,55957 F

Nom \_\_\_\_\_  
Prénom \_\_\_\_\_  
Profession \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Code postal \_\_\_\_\_  
Localité \_\_\_\_\_

Je règle

Par chèque bancaire ou postal  
à l'ordre de M. l'Agent comptable  
de la Documentation française

Par carte bancaire  
(date d'expiration     )

N°

Date

Signature